

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 9 octobre 1951.-

N° 2611 /T.P.



Objet:

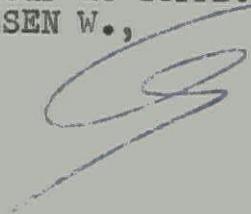
Commission de logement.-

Monsieur l'Agronome-Adjoint,

Suite à votre lettre du 1-10-1951, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la décision prise par la Commission de logement en sa réunion du 6 octobre 1951:

" La maison louée par Monsieur Vakiris A. au Gouvernement  
" est mise à la disposition de Monsieur l'Agronome-Adjoint  
" Suray."

L'Administrateur de Territoire,  
ANTONISSEN W.,



Monsieur SURAY,  
Agronome-Adjoint

ASTRIDA.-